

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00286
Numéro SIREN : 403 942 642
Nom ou dénomination : NICOX SA

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003416

NICOX SA

Société anonyme au capital de 43 223 135 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

Certifié conforme



PROCES-VERBAL

DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 juillet à 16 heures,

A l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ce jour, les administrateurs de la société Nicox S.A. ont tenu, sur convocation du Président, une séance du Conseil d'administration par audio-visio conférence, conformément à l'article 15 des statuts et à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Ont participé par audio-visio conférence :

Michele GARUFI, Administrateur.
Jean-François LABBE, Administrateur,
Madame Lauren SILVERNAIL, Administrateur,
Les KAPLAN, Administrateur,
Luzi VON BIDDER, Administrateur.

Absente et excusée :

Madame Adrienne GRAVES, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Andreas SEGERROS assiste également à la réunion du Conseil.

Sur décision de l'ensemble des administrateurs, le mandat du Président ayant expiré à l'issue de l'Assemblée de ce jour, la séance est ouverte sous la présidence de Michele GARUFI.

Le Président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour qui porte sur le point suivant :

- Présidence du Conseil et Direction Générale de la Société.

PRESIDENCE DU CONSEIL ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le Président de séance informe le Conseil que l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour a approuvé la modification des statuts portant sur la limite d'âge du Président du Conseil d'administration à 75 ans.

Le Président rappelle au Conseil les décisions prises sur la gouvernance de la Société lors de

la réunion du Conseil du 13 mai 2022.

Après délibérations, le Conseil à l'unanimité :

- Constate que le mandat de Président du Conseil d'administration de Michele GARUFI est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie ce jour, soit à 15 heures ;
- Décide de nommer Jean-François LABBE en qualité de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour pour une durée expirant à l'issue de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Décide de confirmer en tant que de besoin la nomination d'Andreas SEGERROS en qualité de Directeur Général pour la même durée que le mandat du Président, comme l'exige la loi ;
- Décide de confirmer également en tant que de besoin les termes et conditions de la rémunération d'Andreas SEGERROS en sa qualité de Directeur Général tels que fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2022.

Jean-François LABBE a déclaré (a) accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration et (b) satisfaire à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat.

Andreas SEGERROS a déclaré (a) accepter les fonctions de Directeur Général et (b) satisfaire à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT

Jean-François LABBE

UN ADMINISTRATEUR